

+

Table de  
concertation  
du Mont-Royal

TCMR2006 # 4-4

# TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL

## REGISTRE DES CONSENSUS

Mise à jour le 6 avril 2006.

Montréal 

## RÉUNION DU 11 MARS 2005

### Consensus TCMR # 1

La Table de concertation donne un avis favorable au document *Énoncé de mission et règles de fonctionnement* qui doit porter sur la page titre les termes «Table de concertation du Mont-Royal» et le terme «projet», quant au statut du document, doit être supprimé sur l'ensemble du document.

### Consensus TCMR # 2

La Table de concertation donne un avis favorable à la création de quatre groupes de travail avec des coanimateurs, à la démarche générale et à l'échéancier proposé.

### Consensus TCMR # 3

La Table de concertation donne le mandat au président de mener, avec les coanimateurs des groupes de travail et le Bureau du Mont-Royal, une réflexion sur la portée du mandat de la Table et sur l'organisation et le fonctionnement des groupes de travail et de soumettre les résultats de cette réflexion à la réunion de la Table prévue le 17 juin 2005.

## RÉUNION DU 17 JUIN 2005

### Consensus TCMR # 4

Est constitué le **comité du président et des coanimateurs** (CPCA) dont la mission est d'être l'instance de continuité de la Table de concertation et, aussi, le groupe chargé de proposer à la Table les meilleurs moyens de réaliser le deuxième volet de son mandat. Le CPCA devra faire rapport à chaque réunion de la Table.

Le CPCA comprend le président de la Table, les quatre coanimateurs associatifs, les quatre coanimateurs institutionnels, les représentants des arrondissements, le Bureau du Mont-Royal et un représentant de la Ville de Montréal. Le secrétariat en est assuré par le Bureau. Le groupe s'adjoindra les personnes les plus aptes à le conseiller et à fournir l'expertise nécessaire selon les dossiers en cause.

### Consensus TCMR # 5

Il est convenu de changer l'appellation du groupe # 4 «Les activités et les services» pour «Les liens entre la montagne et les citoyens».

#### Consensus TCMR # 6

La Table de concertation du Mont-Royal donne avis au ministère de la Culture et des Communications que sa participation aux groupes de travail est demandée. Le développement d'une vision concertée de l'avenir du mont Royal requiert la présence des principaux responsables.

#### Consensus TCMR # 7

La Table de concertation du Mont-Royal demande à la Ville de Montréal d'augmenter les ressources disponibles pour soutenir les réflexions de la Table et de ses groupes de travail dès à présent.

### **RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005**

#### Consensus TCMR # 8

Que la TCMR crée un groupe de travail *ad hoc* composé des arrondissements municipaux, y incluant la ville éventuellement reconstituée de Westmount; dont le territoire englobe une partie de l'AHNMR et présidé par un représentant de l'un d'entre eux; un représentant de la ville centre; et que le soutien technique à ce groupe soit assuré principalement par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine;

Que ce groupe de travail *ad hoc* élabore et transmette à la TCMR, avant le 31 janvier 2006, un projet de cadre commun de gestion de l'AHNMR;

Que ce projet de cadre de gestion consiste en principes de gestion communs et partagés commandant des règlements, des procédures et des encadrements administratifs symétriques, harmonisés et apparentés, comparablement transparents pour l'utilisateur et capables d'assurer à l'AHNMR la protection recherchée par le décret consacrant sa reconnaissance en vertu de la *Loi sur les biens culturels*;

Que ce projet de cadre commun de gestion prenne en compte diverses perspectives de gestion (ville centre, conseil d'agglomération, etc.) et définisse et précise une proposition d'assise juridique et administrative nécessaire au rapatriement, au niveau des arrondissements et de la ville reconstituée de Westmount, du pouvoir de décision sur l'AHNMR actuellement dévolu au ministère de la Culture et des Communications;

Que le projet de cadre commun de gestion, ainsi défini et élaboré, soit étudié par la Table de concertation à sa réunion de février 2006;

Que le groupe de travail *ad hoc* sur le cadre de gestion présente, au comité du président, le 30 novembre 2005, un état de ses réflexions.

### Consensus TCMR # 9\*

Jusqu'à l'entrée en vigueur du *Plan de mise en valeur du mont Royal* révisé ainsi que des mesures appropriées de protection l'accompagnant, il est opportun et nécessaire que la Ville de Montréal, les cinq arrondissements dont les limites couvrent une partie du mont Royal, y compris la Ville bientôt reconstituée de Westmount, prennent l'engagement formel et public de soumettre aux procédures d'examen de l'Office de consultation publique de Montréal tout plan directeur institutionnel et tout projet de développement majeur\*\* dans l'aire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal qui ne serait pas autorisé de plein droit.

La Table de concertation invite la ministre de la Culture et des Communications à témoigner une sensibilité de même nature dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard du mont Royal.

\* Consensus majoritaire

\*\* Un projet majeur est ainsi défini par le groupe de travail *ad hoc* sur le cadre de gestion.

## **RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2006**

### Consensus TCMR # 10

Considérant que le mont Royal a été reconnu, par le décret 190-2005 du Gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, comme *arrondissement historique et naturel* ;

Considérant que cette reconnaissance confère au territoire désigné du mont Royal, dans le tissu urbain montréalais et en regard des modes usuels de gouverne de ce tissu, un statut nouveau, non seulement juridique et administratif, mais aussi culturel, emblématique et symbolique ;

Considérant que la reconnaissance d'un tel AHNMR requiert à la fois de nouvelles méthodes de gouverne et de mise en valeur des patrimoines du mont Royal et aussi une nouvelle conception du développement pour le territoire en cause ;

Considérant que la Table de concertation du Mont-Royal a entrepris de revoir le cadre de gestion de l'AHNMR ;

Considérant les travaux du groupe de travail *ad hoc* sur le cadre de gestion et les commentaires que ces travaux ont suscités ;

Considérant que, d'ici l'approbation et l'entrée en vigueur du nouveau cadre permanent de gestion du mont Royal, un régime intérimaire doit être mis en place et que ce régime intérimaire doit préalablement assurer une protection au patrimoine naturel et paysager du mont Royal ;

La Table de concertation du Mont-Royal formule l'avis :

- 1) Que le rapport, à ce jour, du groupe de travail ad hoc sur le cadre de gestion est reçu et retenu à titre d'hypothèse privilégiée et la Table de concertation du Mont-Royal le porte à la connaissance de la ville de Westmount, de la ville de Montréal et de ses arrondissements concernés, pour les actions que ces entités jugent appropriées ;
- 2) Que la mise au point d'un régime général de protection de l'AHNMR et de ses patrimoines doit dorénavant baliser toute possibilité de développement ultérieur et encadrer la définition des processus juridiques et administratifs d'étude et d'approbation des projets de développement par les instances gouvernementales compétentes ;
- 3) Qu'une réflexion approfondie sur le régime général de protection doit être menée et complétée ;
- 4) Qu'entre-temps, le régime intérimaire doit préalablement assurer une protection du patrimoine naturel et paysager du mont Royal ;
- 5) Que l'adoption du régime intérimaire soit reportée à la prochaine réunion pour que puissent y être incluses les mesures de protection du patrimoine naturel et paysager.

En conséquence de cet avis :

- a) La Table de concertation du Mont-Royal demande à l'ensemble de ses groupes de travail de mettre en oeuvre le paragraphe (2) du présent avis dans le cadre de leurs travaux respectifs ;
- b) La Table constitue un groupe de travail ayant pour mandat de réaliser le paragraphe (4) du présent avis et de faire rapport au comité du président pour le 1<sup>er</sup> mai 2006 et mandate le président d'en choisir les membres ;
- c) La Table de concertation du Mont-Royal informe la Ville de Montréal, les arrondissements municipaux ayant juridiction sur une partie de l'AHNMR et la Ville de Westmount du présent avis ;
- d) La Table de concertation recommande à la ville de Westmount et à la Ville de Montréal de s'abstenir de faire toute demande de modification à leur charte qui pourrait avoir pour effet de rendre inopérantes en tout ou en partie les conclusions du groupe de travail sur la protection intérimaire.

### Consensus TCMR # 11

Le 17 juin 2005, la Table de concertation du Mont-Royal a fait consensus :

« Consensus TCMR # 7 – La Table de concertation du Mont-Royal demande à la Ville de Montréal d'augmenter les ressources disponibles pour soutenir les réflexions de la Table et de ses groupes de travail dès à présent. »

Le 22 juin 2005, le président de la Table, M. Claude Corbo, écrivait au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, pour donner suite à ce consensus :

« [...] la Table de concertation fait consensus sur la volonté d'accélérer les travaux et de réduire ainsi la période inconfortable de transition dans laquelle nous nous trouvons. À cet effet, la Table de concertation du Mont-Royal demande à la Ville de Montréal d'augmenter les ressources disponibles pour soutenir les réflexions de la Table et de ses groupes de travail dès à présent. Les services de la Ville et les arrondissements situaient, semble-t-il, la période de pointe plutôt en 2006 qu'en 2005 : les besoins actuels d'études et de recherches des groupes de travail les ont, en quelque sorte, pris de court. [...] »

Le 28 septembre 2005, le directeur général, M. Robert Abdallah, répondait à M. Claude Corbo :

« [...] soyez assuré que la Ville compte, en 2006, doter le Bureau du Mont-Royal des ressources additionnelles pour aider la Table de concertation du Mont-Royal à remplir son mandat confié par le comité exécutif. Nous soumettrons pour approbation à l'Administration d'octroyer un budget additionnel, pour l'exercice 2006, pour le Bureau du Mont-Royal afin de permettre de soutenir adéquatement les travaux de mise à jour du *Plan de mise en valeur du mont Royal* et la réflexion sur les processus décisionnels et les plans de gestion applicables au mont Royal.

[...] c'est avec impatience que nous attendrons la réalisation de l'engagement de 15 M \$ du ministère de la Culture et des Communications du Québec prévu à l'avenant au contrat de ville. Comme vous le savez, une partie de cette somme doit contribuer aux travaux de la Table. »

Actuellement, pour respecter l'engagement de proposer à l'Administration en décembre 2006 un nouveau ***Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal***, il manque actuellement quelque 600 000 \$.

La Table réitère son avis du 17 juin 2005 et demande à la Ville d'assurer au Bureau du Mont-Royal les ressources nécessaires pour la production du nouveau ***Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal***.

La Table rappelle à la ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, que le défaut de respecter l'engagement de fournir la somme prévue de 15 M \$ risque de paralyser la mise en oeuvre du décret.